



Attitude à adopter avant état des lieux de sortie?

Par **Paris7577**, le **02/11/2011** à **21:11**

Bonjour,rrnrnJe suis locataire d'un studio à Paris. J'ai donné mon préavis de 3 mois (EDL le 10 décembre) car je souhaitais partir car j'ai eu 2 dégâts des eaux en 3 mois à cause de mon voisin du dessus. Le sinistre a été déclaré à mon assurance et au bailleur immédiatement.rnrnHors les murs et le parquet sont secs et les travaux ne sont toujours pas faits. Le bailleur n'ayant toujours pas fait venir l'entreprise pour le devis des murs. Le devis pour le plancher a été fait par une autre.rnrnPour ma part mon assurance m'a payé 1500 euros (15 jours de non jouissance + dommages sur mes affaires). Il reste 900 euros pour une partie des travaux. Car je crois que une autre partie sera prise en charge par l'assurance du bailleur.rnrnActuellement je suis hébergé par des amis depuis mai 2011 date de la première fuite et continue à payer mes loyers.rnrnrnMerci de me dire comment procéder ? rnrnAu moment de l'état des lieux de sortie les travaux ne seront pas réalisés. Je veux récupérer ma caution. Et surtout que faire de ces 900 euros?rrnrnDois-je les booster pour qu'ils fassent les travaux avant ou laisser comme cela? Car pour ma part je suis déjà projeté ailleurs et marre de me "battre" pour des choses qui ne viennent pas rnrnrnLes experts m'ont envoyé leurs rapports par rapport au 1er sinistre. Le second leur a été spécifié et n'a pas causé d'autres dégâts. Ce sont les mêmes.rnrnMerci